BILAN DE COMPÉTENCES /

PRÉSENTIEL # DISTANCIEL



PUBLIC

Toute personne souhaitant mener un travail de réflexion sur son parcours professionnel et ses perspectives en vue d'une mise en projet.
Sans prérequis



OBJECTIFS

Repérer les compétences du salarié et identifier précisément les actions à mettre en oeuvre.



DURÉE

22 heures dont 16 heures en face à face avec le consultant fixées en amont sur une période de 10 à 16 semaines + entretien de suivi à 6 mois.



Déroulement de l'accompagnement

Accompagnement individuel confidentiel et personnalisé

Une phase préliminaire : (entretien sans engagement)

- Présentation de la structure
- Présentation du parcours du consultant
- Information sur les conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que sur les méthodes mises en oeuvre

Une phase d'investigation : 5 entretiens

- Validation des objectifs au regard des attentes
- Analyse du parcours professionnel
- Après ce temps nécessaire pour bien définir le cadre, la phase d'investigation démarre :
 - > Identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, des connaissances générales, des potentiels et des désirs
 - > Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels
 - > Passation d'un test de personnalité ou d'inventaire des intérêts professionnels (type MBTI®, STRONG ou autres)
 - > Identification des éléments déclencheurs du processus de changement dans lequel la personne s'inscrit
 - > Repérage des éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
 - > Réalisation d'une enquête terrain lorsque cela est nécessaire

La phase de conclusion : 4 entretiens

- Réalisation d'un travail de recherche et analyse du marché de l'emploi et repérer des opportunités internes et externes
- Identification des principales étapes de la mise en oeuvre du plan d'action de ce projet
- Remise de Synthèse écrite + entretien de suivi à 6 mois

Le Cnam Île-de-France peut accompagner les bénéficiaires d'un bilan de compétences en situation de handicap". handicnam@cnam-iledefrance.fr 01 44 78 96 97



Financement

- Par l'Employeur, Individuel, Pôle Emploi ou par un OPCO
- Possibilité d'utilisation du CPF



Financement

 Par l'employeur : avec le plan de développement des compétences de votre entreprise
 Tarif : 2 450€

Par le CPF :
 à l'initiative du salarié, dans le cadre du
 « Compte Personnel de Formation »

Tarif: 2 000 €

 Un financement en plusieurs mensualités est possible, contactez-nous